



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 JUIN 2020

Présents : DUNIS Éric, MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie-Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria

Absents : ----

Secrétaire de séance : Bastien DUFOUR

- INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le barème de taux de l'indice brut terminal pour une commune de plus de 500 habitants est fixé à 40,3 % pour l'indemnité de la fonction de Maire.

Monsieur le Maire demande une indemnité de 17 %, correspondant au taux du dernier mandat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 25,5 % de l'indice brut terminal, correspondant au taux en vigueur à ce jour pour les communes de moins de 500 habitants.

- INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que le barème de taux de l'indice brut terminal pour une commune de plus de 500 habitants est fixé à 10,7 % pour l'indemnité de la fonction d'Adjoint.

Les Adjointes à l'unanimité demandent une indemnité de 9,9 %, correspondant au taux en vigueur à ce jour pour les communes de moins de 500 habitants pour la fonction d'Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction d'Adjoint à 9,9 % de l'indice brut terminal.

- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De procéder, dans la limite de 50.000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 40.000,00 € ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, excepté lorsque cela peut s'inscrire dans un projet d'intérêt communal ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50.000,00 € ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, excepté lorsque cela peut s'inscrire dans un projet d'intérêt communal ;

- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE ROCHE-EN-REGNIER AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE VOREY / EMBLAVEZ

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2020 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

- **DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE ROCHE-EN-REGNIER AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE VOREY / EMBLAVEZ**
 - M. Claude DREYFUS
 - Bastin DUFOUR

- **DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**
 - Madame Annie ISSARTEL

- **DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE**
 - Monsieur Pierre GALLIEN

- **DÉLÉGUÉS A LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE LUTTE ET DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FREDON)**
 - Madame Sylvie ALLEMAND
 - Madame Béatrice GIRAUD

- **DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRE**
 - Madame Marie-Victoria LAURENT
 - Monsieur Thibault FAURE

- **DÉLÉGUÉS DU CONSEIL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
 - Monsieur Éric DUNIS, Président
 - Madame Sylvie ALLEMAND
 - Madame Rachel GIBERT
 - Monsieur Jean-Louis JOUVE
 - Monsieur Daniel SABIN
 - Monsieur François BERNARD
 - Madame Claudette FLEURET
 - Madame Danielle TRIOULEYRE
 - Monsieur Marc PLOTTON

- DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres des commissions du Conseil Municipal.

- **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Titulaires

- Monsieur Claude DREYFUS
- Monsieur Michel JOUVE
- Monsieur Jean-Louis JOUVE
- Madame Rachel GIBERT

Suppléants

- Madame Annie ISSARTEL
- Monsieur Bastien DUFOUR
- Monsieur Pierre GALLIEN
- Monsieur Thibault FAURE

- **COMMISSION TRAVAUX**

- Monsieur Claude DREYFUS
- Monsieur Michel JOUVE
- Monsieur Thibault FAURE

- **COMMISSION COMMUNICATION**

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Madame Marie-Victoria LAURENT
- Madame Maria URBANO MERMET

- **COMMISSION BIBLIOTHÈQUE**

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Madame Béatrice GIRAUD

- **COMMISSION ÉCOLE**

- Madame Béatrice GIRAUD
- Madame Annie ISSARTEL
- Monsieur David MATHIEU

- **COMMISSION LOGEMENT**

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Monsieur Pierre GALLIEN
- Monsieur Michel JOUVE
- Madame Maria URBANO MERMET

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Madame Rachel GIBERT
- Madame Marie-Victoria LAURENT
- Monsieur Daniel SABIN

- **COMMISSION RECRUTEMENT**

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Monsieur Pierre GALLIEN
- Madame Annie ISSARTEL
- Monsieur Jean-Louis JOUVE
- Monsieur David MATHIEU
- Madame Maria URBANO MERMET

- CRÉATION EMPLOI ATSEM

Monsieur le Maire rappelle que le personnel de Léo Lagrange n'interviendra plus à compter de la rentrée scolaire 2020-2021. Léo Lagrange se retirant de notre territoire, il ne souhaite plus proposer ses services. Il convient donc de créer un emploi d'ATSEM pour palier à ce service.

Le Conseil Municipal crée donc un emploi correspondant au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois d'ATSEM, catégorie C, filière technique. La durée hebdomadaire annualisée de service afférente est fixée à 25 heures, pour un indice de rémunération de 331. Ce poste est ouvert aux contractuels pour une durée de 1 an.

- MODIFICATION EMPLOI ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que le poste d'adjoint technique de catégorie C pour occuper les missions suivantes : aide maternelle, surveillance des enfants et ménage des locaux communaux, pour une durée d'engagement de 3 ans à compter du 01/09/2018, nécessite un ajustement de l'indice de rémunération (actuellement à 329). Le Conseil Municipal décide d'établir l'indice majoré à 331.

- EMPLOI SECRETAIRE DE MAIRIE

Après examen la commission de recrutement n'a pu retenir la candidature d'un fonctionnaire. Monsieur le Maire précise que la nature des fonctions de secrétaire de mairie, justifie le recours à un agent contractuel. Le Conseil Municipal décide d'avoir recours à un agent contractuel sur l'emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet, 32/35^{ème}, sur l'indice majoré de traitement 404, à compter du 01/07/2020 ;

- PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours au versement d'une prime exceptionnelle pour les agents ayant assuré la continuité des services publics.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une prime exceptionnelle de 500 euros aux agents ayant assuré la continuité du service postal communal et secrétariat de mairie (soit 50 % du taux maximum autorisé)

- DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire expose la déclaration d'intention d'aliéner reçue de M. CHEVRIN Marc, concernant les parcelles section AI n°64 et section AI n°430.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain

- DEMANDE D'ACHAT CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire expose la proposition d'achat reçue en mairie de la SCI La Grange de la Tour représenté par M. FAUCON, domicilié à Lyon, pour le chemin communal situé entre la parcelle section AX n°193 et la parcelle section AX n°196.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente du chemin communal au profit de la SCI La Grange de la Tour ; fixe le prix de vente à 6 € le mètre carré (selon délibération du 02/04/2012), frais de géomètre et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- LOYER AUBERGE DU BRABANT

Monsieur le Maire expose les difficultés de trésorerie rencontrées par l'auberge du brabant durant la fermeture gouvernementale de son établissement, conséquente aux mesures appliquées contre la pandémie du COVID-19.

Monsieur le Maire propose d'annuler les loyers dus correspondant à la période de fermeture, soit les loyers du 15 mars au 15 juin 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'annuler les loyers dus correspondant à la période de fermeture, soit les loyers du 15 mars au 15 juin 2020.

- **REGLEMENT D'UTILISATION DES PARTIES COMMUNES AUX LOGEMENTS LES JEANNETTES**

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation du jardin attenant aux logements des Jeannettes appartient aux parties communes des logements. Il rappelle également que le calcul des loyers ne tient pas compte du jardin et a été calculé uniquement sur la base des logements d'habitation. Compte tenu de l'état actuel du jardin, Monsieur le Maire propose d'attribuer une partie privative à chacun des logements.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de séparer le jardin en 4 parties : une partie entretenue par la commune, laissant accès aux compteurs et cuve de gaz, avec droit de passage à pied pour les locataires ; trois parties attribuées à chacun des 3 logements, entretenues respectivement par leur attributaire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse loyer consécutive à l'ajout d'un terrain privatif

- **DIVERS**

○ **Ramassage scolaire**

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement actuel du règlement du ramassage scolaire. Pour le secondaire, aucune prise en charge n'est faite par la commune, chaque famille reçoit et paye à la CAPEV (Communauté d'Agglomération du Puy En Velay) son dû. Pour le primaire, la commune prend en charge totalement les frais et règle directement la CAPEV.

A compter de la rentrée prochaine, la CAPEV ne souhaite plus fonctionner ainsi pour le transport des primaires. Elle souhaite facturer directement aux familles et que les familles se fassent rembourser par la commune.

Le Conseil Municipal est contre cette proposition et souhaite conserver le fonctionnement actuel.

○ **Abattage et débardage**

Compte tenu des dégâts observés dernièrement sur les chemins communaux consécutifs à des coupes de bois, le Maire va prendre un arrêté pour encadrer et réglementer les coupes de bois sur la commune.

○ **Permanence des adjoints**

La permanence des adjoints reprendra au 3 juillet 2020 les vendredis de 15h à 17h.

○ **Réouverture salle des Fêtes**

Compte tenu des conditions de réouverture des salles de fêtes communales en constantes évolution, le Conseil Municipal attend les nouvelles directives pour se prononcer.

○ **Fête d'été du village**

La soupe aux choux habituellement organisée pour la fête d'été du village est annulée pour cette année.

○ **Poteau à incendie dans le bourg**

Les travaux auraient dû être réalisés par le syndicat des eaux lors de la réfection de la place sous les vallats. A reprogrammer.

○ **Terrain de tennis**

Il va être étudié le coût de nettoyage du terrain de tennis pour le remettre en fonction.